# Téléconférence du Groupe de travail sur les pesticides à faible risque du Conseil consultatif de la lutte antiparasitaire (CCLA) Le 8 février 2005

## Compte-rendu

#### Participants:

Membres: Katie Albright/Sierra Club, John Borden/Phero Tech Inc., Jim Chaput/ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario, Vijay Cuddeford/Fonds mondial pour la nature, Stéphane Dupont/The Biocontrol Network, Linda Edwards/Organic Sector, Lorelei Hepburn/Environmental Factor, Julia Langer/Fonds mondial pour la nature, Peter MacLeod/CropLife Canada, Lorraine MacAulay/PLI, Alexander Shalin/Dept. of Agriculture and Fisheries de Nouvelle-Écosse, Justin To/Fédération canadienne de l'agriculture, Charalyn Kriz/ARLA, Valerie Hodge/ARLA, Kevin Arnold/ARLA, Suzanne Chalifour/ARLA, Josée Beaudoin/ARLA

**Absents :** Heather Clay/Conseil canadien du miel, Shannon Coombs/ACPCS, Anne Fowlie/Conseil canadien de l'horticulture, Jeff Parsons/Bayer CropScience Inc.

**Observateurs/invités :** Joe Sardina/BC Fruit Growers Association, Irwin Schmidt/Les Produits Agri-Unis Canada Inc.

# 1. Mot de bienvenue et présentations

**Tous** 

- Charalyn souhaite la bienvenue à tout le monde et chacun se présente lors d'un tour de table.
- Peter MacLeod informe le groupe de travail que Jeff Parsons n'est pas présent à cette réunion, mais qu'il est le deuxième représentant de CropLife et qu'il participera aux prochaines téléconférences.
- Charalyn présente Karen Lloyd qui la remplacera à titre de présidente de ce groupe de travail lorsqu'elle prendra sa retraite.
- Irwin Schmidt de Les Produits Agri-Unis Canada Inc. et Joe Sardina de la BC Fruit Growers Association participent à la téléconférence comme observateurs.

#### 2. Contexte

C. Kriz

- Environ 25 % des consultations préalables à l'homologation à l'ARLA concernent des produits considérés comme à faible risque plutôt que des pesticides chimiques conventionnels (ce 25 % ne comprend pas les agents microbiens ni les phéromones).
- Charalyn était chargée de diriger des consultations préalables pour ces produits non conventionnels au cas par cas. Elle devait également élaborer un cadre réglementaire ou une politique concernant les pesticides à faible risque.

- L'Agence est confrontée à un certain nombre de défis concernant ces pesticides à faible risque, ce qui fait que les travaux avancent lentement dans ce domaine.
- En septembre 2004, l'ARLA a créé la Section de la lutte intégrée à l'Agence, située au sein de la Division de l'évaluation environnementale (DEE), pour réaliser toutes les consultations préalables et ouvrir les demandes d'homologation de produits à risque réduit. Cette section est autant responsable des évaluations sanitaires que des évaluations environnementales. Les évaluations de l'efficacité et de la valeur sont réalisées par la Division de l'évaluation de l'efficacité et de la pérennité (DEEP), qui a un représentant se rapportant à la Section des pesticides à faible risque.
- À la réunion du CCLA de novembre 2004, une présentation a été offerte sur les pesticides à faible risque. L'ARLA aimerait obtenir des conseils sur la façon d'aborder certains des aspects les plus stimulants de la réglementation des pesticides à faible risque, comme l'efficacité. La présentation se trouve dans le site Web de l'ARLA au : <a href="https://www.pmra-arla.gc.ca/francais/pdf/pmac/2004/pmac\_01112004\_k-f.pdf">www.pmra-arla.gc.ca/francais/pdf/pmac/2004/pmac\_01112004\_k-f.pdf</a>.
- À la suite de cette présentation, un groupe de travail composé d'intervenants multiples relevant du CCLA a été formé pour élaborer un cadre réglementaire servant de guide à la politique de réglementation.
- Les objectifs de l'ARLA quant à ce groupe de travail sont de :
  - faciliter l'accès à des pesticides à faible risque, afin de les commercialiser plus rapidement;
  - réduire le fardeau réglementaire en matière d'évaluation de certains pesticides à faible risque, au besoin.

#### 3. Discussion du mandat

Tous

- Des préoccupations ont été soulevées concernant le terme « faible risque » et ce qu'il englobe. Les membres du groupe de travail du CCLA veulent une définition qui inclurait les autres pesticides à faible risque comme les phéromones.
- Bien qu'on soit d'accord que les agents microbiens et les phéromones sont à faible risque, ils ne font pas partie du projet parce que les politiques ont déjà été établies à l'ARLA et les questions en suspens sont abordées dans des initiatives distinctes.
- Il y a une certaine confusion quant au terme « risque réduit » par rapport à « faible risque ». Les participants ont été référés à la directive d'homologation DIR2002-02, *Initiative de l'ARLA concernant les pesticides à risque réduit*, qu'on peut consulter dans le site Web de l'ARLA au : www.pmra-arla.gc.ca/francais/pdf/dir/dir2002-02-f.pdf.
- Ce groupe de travail est responsable des autres pesticides à faible risque non conventionnels.
- Il est nécessaire d'avoir un mandat précis et d'établir des priorités de travail afin que ce soit réalisable.
- Il faut chercher un mécanisme le plus possible afin d'éviter d'avoir à examiner chaque demande d'homologation.

## **DÉCISION**

• Entente pour nommer Charalyn Kriz présidente du Groupe de travail sur les pesticides à

- faible risque du CCLA.
- Un rapport final du Groupe de travail sur les pesticides à faible risque du CCLA est proposé pour la réunion de novembre 2005.
- Il y a consensus pour indiquer la composition du groupe de travail dans le mandat avec la participation d'autres intervenants comme des observateurs autorisés par la présidente.

## MESURE À PRENDRE

- La présidente doit réviser la formulation du mandat. (Réalisé le mandat révisé a été envoyé aux membres le 17 février 2005).
- Le secrétariat du CCLA doit envoyer aux membres la présentation de la réunion de novembre du CCLA. (Réalisé présentation envoyée aux membres le 17 février 2005).
- La présidente doit consolider la liste des membres. (Ce sujet sera abordé à la téléconférence du 15 mars 2005).

# 4. Discussion sur les critères pour les pesticides à faible risque *Tous*

- Il y a une discussion générale sur les critères qui doivent être établis pour qualifier un pesticide à faible risque. Ce critère remplacerait les décisions en fonction de chaque cas.
- L'ARLA aimerait recevoir des suggestions sur la façon de quantifier certains de ces critères; certains critères devraient être absolus alors que d'autres devraient être des indicateurs. Les membres s'entendent pour dire que la faible toxicité devrait être le dénominateur commun.
- Lorsqu'un produit respecte les critères établis, le défi suivant est de déterminer comment l'aborder.
- Les critères sont utilisés comme fondement et les demandeurs d'homologation doivent fournir une justification écrite expliquant pourquoi leur produit devrait être considéré comme un pesticide à faible risque.
- On pourrait avoir comme option réglementaire l'exemption de certains pesticides à faible risque en les inscrivant à l'annexe. D'ici à ce que la réglementation soit en place, on pourrait avoir recours aux politiques.
- Les critères des pesticides à faible risque devraient être fondés sur la matière active et la préparation commerciale.
- Il est suggéré de regarder un certain nombre de demandes d'homologation au cas par cas pour voir ce qui fonctionnerait et ce qui ne fonctionnerait pas.

### MESURE À PRENDRE

- La présidente doit apporter des modifications à l'ébauche de critères. (Réalisé une ébauche révisée des critères a été envoyée aux membres le 17 février 2005).
- À la prochaine réunion, l'ARLA doit fournir des exemples de types de demandes pour des produits à faible risque pour lesquelles on a besoin de conseils en matière de consultation préalable. (Réalisé une liste des matières actives pour lesquelles l'ARLA reçoit des demandes et une liste des types d'utilisation [non reliée] ont été envoyées le 8 mars 2005).

# 5. Documents aux fins de discussion à la prochaine téléconférence C. Kriz

- Il a été suggéré d'établir une liste des documents pertinents à lire provenant d'autres paliers de gouvernement ou d'autres programmes.
- À la prochaine téléconférence, les documents dont on discutera seront :
- Guidance on Methodology for Determining the Data Needed and the Types of Assessments Necessary to Make FFDCA Section 408 Safety Determinations for Lower Toxicity Pesticide Chemicals. (Seulement en anglais.) La FFDCA est la Federal Food, Drug and Cosmetic Act. On peut consulter ce document dans le site Web de l'Environmental Protection Agency (EPA) au : <a href="https://www.epa.gov/oppfead1/cb/csb\_page/updates/lowertox.pdf">www.epa.gov/oppfead1/cb/csb\_page/updates/lowertox.pdf</a>;
- Option réglementaire sur les pesticides à faible risque proposée par l'ARLA.

#### MESURE À PRENDRE

• Le secrétariat du CCLA doit envoyer une liste des documents de la prochaine téléconférence et sera la ressource pour l'établissement de la liste des documents pertinents. (Réalisé - liste envoyée aux membres le 8 mars 2005.)

# 6. Prochaines étapes/prochaine téléconférence C. Kriz

- Consensus pour tenir des téléconférences mensuelles de deux heures. La prochaine téléconférence aura lieu en mars.
- Consensus pour mettre les documents du Groupe de travail sur les pesticides à faible risque dans le site Web de l'ARLA.
- Les membres du groupe de travail ont été invités à proposer des éléments à l'ordre du jour pour discussion.

#### MESURE À PRENDRE

• Le secrétariat du CCLA doit consulter en mars 2005 les membres concernant les dates de téléconférence. (Réalisé - le 9 février 2005)